



Accusé de réception de la ressource éducative sur les commotions cérébrales transmise avant le début de la saison

Veillez noter que toutes les personnes et leurs parents ou tuteurs légaux (si la personne est âgée de moins de 18 ans) doivent prendre connaissance du contenu de la ressource éducative, transmise avant le début de la saison, et signer cet accusé de réception dans les 60 jours suivant leur inscription.

Les signatures suivantes certifient que la personne et son parent ou tuteur légal ont pris connaissance des renseignements susmentionnés sur les commotions cérébrales.

Par ma signature, j'atteste avoir pris pleinement connaissance de la ressource éducative sur les commotions cérébrales transmise avant le début de la saison.

Nom de la personne (en lettres moulées)

Signature de la personne

Date

Nom du parent ou tuteur (en lettres moulées)

Signature du parent/tuteur

Date

(si la personne est âgée de moins de 18 ans)

L'accusé de réception signé doit être recueilli et gardé par le club ou l'école de patinage.